
**Services relatifs à la plongée de
loisirs — Exigences relatives aux
prestataires de services de plongée
subaquatique de loisirs**

*Recreational diving services — Requirements for recreational diving
providers*

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



Numéro de référence
ISO 24803:2017(F)

© ISO 2017

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences communes	3
4.1 Mineurs et personnes vulnérables	3
4.2 Informations à fournir	3
4.2.1 Informations préliminaires	3
4.2.2 Informations à fournir pendant la prestation de services	4
4.3 Appréciation du risque	4
4.4 Procédures d'assistance en surface et procédures de sécurité associées	5
4.4.1 Appel	5
4.4.2 Durée de l'activité	5
4.5 Manœuvres de bateaux	5
4.5.1 Aspects liés à l'équipage	5
4.5.2 Informations sur la sécurité/le bateau	6
4.5.3 Exigences supplémentaires relatives à l'équipement des bateaux	6
4.6 Équipement et procédures d'urgence	6
4.6.1 Équipement d'urgence	6
4.6.2 Procédures d'urgence	7
4.7 Équipements de plongée	7
4.8 Documents à fournir	7
5 Aspects environnementaux	7
6 Randonnée subaquatique	8
7 Initiation à la plongée	8
8 Formation et enseignement théorique concernant la plongée subaquatique	8
8.1 Exigences générales	8
8.2 Lieux de formation	8
8.2.1 Installations pour l'enseignement théorique	8
8.2.2 Sites de formation en espace aquatique ouvert	8
8.3 Personnel	8
8.4 Conservation des données	9
9 Plongée organisée et plongée encadrée pour plongeurs certifiés	9
9.1 Prestation de services aux palanquées	9
9.2 Plongée organisée	9
9.3 Plongée encadrée	10
9.4 Sites	10
9.5 Personnel	10
10 Location d'équipements de plongée	11
10.1 Service fourni	11
10.2 Équipements de plongée	11
10.3 Personnel	11
Bibliographie	12

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 228, *Tourisme et services connexes*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 24803:2007), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Introduction

Il est important de normaliser les activités de loisirs telles que la plongée, pour lesquelles la formation et l'expérience sont essentielles, afin de permettre aux participants de pratiquer ces activités en toute sécurité. Bien que la plongée de loisirs soit potentiellement dangereuse, les risques encourus par les participants et les ressources naturelles et culturelles des sites de plongée peuvent être facilement réduits à des niveaux acceptables grâce à l'adoption de précautions adaptées. Par ailleurs, les effets sur l'environnement marin, plus particulièrement les écosystèmes marins fragiles tels que les récifs coralliens, peuvent être réduits par un enseignement et une formation appropriés des moniteurs de plongée subaquatique, guides de palanquée et plongeurs.

Un prestataire de services peut proposer une formation et un enseignement théorique de la plongée, des plongées encadrées, la location d'équipements de plongée et de randonnée subaquatique, des formations visant à obtenir une ou plusieurs qualifications de plongeur ou de moniteur, conformément aux spécifications des normes ISO correspondantes. Le présent document spécifie les exigences relatives à chacun de ces services distincts. Ainsi, bien qu'un client puisse bénéficier de deux services en même temps (par exemple, d'une formation de plongeur et de la location d'équipements de plongée), on considère que le client reçoit deux services distincts.

Des exemples de prestataires de services sont des centres de plongées basés sur le sol, des manœuvres effectuées sur un bateau, un club de plongée, un moniteur individuel, un centre de loisirs aquatiques ou des randonnées subaquatiques.

Les prestataires de services peuvent souvent fournir des sources d'alimentation en gaz comprimé. Ce service ne relève pas du présent document puisqu'il est habituellement couvert par la législation nationale et/ou d'autres normes.

Le présent document concernant les prestataires de services joue un rôle clé dans la série de normes relative aux services de plongée de loisirs car elle spécifie les exigences communes concernant la formation et la qualification des plongeurs et des moniteurs, comme spécifié dans les autres normes de la série.

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences relatives aux prestataires de services de plongée subaquatique de loisirs

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences relatives aux prestataires de services dans le domaine de la plongée subaquatique de loisirs et des excursions de plongée avec tuba.

Il spécifie les domaines de prestation de services suivants:

- activités d'initiation à la plongée;
- randonnées subaquatiques;
- formation et enseignement théorique;
- plongée organisée et plongée encadrée pour plongeurs qualifiés;
- location d'équipements de plongée et de randonnée subaquatique.

Les prestataires de services peuvent proposer un ou plusieurs de ces services. Le présent document spécifie la nature et la qualité des services fournis au client.

Le présent document ne s'applique pas aux plongées libres (également appelées «plongées en apnée»).

2 Références normatives

Les documents suivants cités dans le texte constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 11121, *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences pour les programmes d'initiation à la plongée subaquatique*

ISO 13289, *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences pour la conduite d'excursions de plongée avec tuba*

ISO 24801-1, *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences concernant la formation des plongeurs pratiquant la plongée de loisirs — Partie 1: Niveau 1 — Plongeur encadré*

ISO 24801-2, *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences concernant la formation des plongeurs pratiquant la plongée de loisirs — Partie 2: Niveau 2 — Plongeur autonome*

ISO 24801-3, *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences concernant la formation des plongeurs pratiquant la plongée de loisirs — Partie 3: Niveau 3 — Guide de palanquée*

ISO 24802-1:2014, *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences concernant la formation des moniteurs de plongée subaquatique — Partie 1: Niveau 1*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.